|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Juillet 2017 |
| 16 ans de prison pour un blogueur |
| Viêt-Nam |
| Trần Huỳnh Duy Thức |

|  |
| --- |
| Homme d’affaires prospère et partisan des réformes sociales et économiques, Trần Huỳnh Duy Thức a été condamné le 20 janvier 2010 à 16 ans de prison suivis de 5 ans d’assignation à résidence pour avoir rédigé des billets de blog sur la situation politique et économique du Viêt-Nam. Au cours de son procès, il a déclaré avoir été torturé pendant sa détention pour l’obliger à «avouer».Trần Huỳnh Duy Thức était accusé au départ de «vol de lignes téléphoniques» avant d’être poursuivi pour «propagande contre l’État» au titre de l'article 88 du Code pénal. Il a ensuite été inculpé de «tentative de renversement du gouvernement populaire», en vertu de l’article 79 du Code pénal vietnamien, pour avoir fondé le «groupe de recherche Chan» et pour ses liens avec des individus dits réactionnaires à l’étranger. D'après des témoins, les juges n’ont délibéré que pendant 15 minutes avant de rendre leur décision. Or, il a fallu 45 minutes pour la lire, ce qui laisse supposer qu’elle avait été préparée avant l’audience. La peine de 16 ans de prison, suivis de 5 ans d’assignation à résidence a été confirmée en appel le 11 mai 2010. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre** courtoise **aux représentants diplomatiques de la Suisse au Viêt-Nam** afin de :* faire part de votre inquiétude devant la lourde peine infligée à Trần Huỳnh Duy Thức pour avoir exprimé pacifiquement son opinion ;
* les appeler à évoquer son cas auprès des autorités vietnamiennes et à réclamer sa libération immédiate et sans condition, étant donné qu’il s’agit d’un prisonnier d’opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d’expression et d’association ;
* les inciter à demander à rencontrer Trần Huỳnh Duy Thức et d’autres prisonniers politiques en prison et à s’assurer que Trần Huỳnh Duy Thức est traité dans le respect de l’Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des prisonniers pendant la durée de sa détention, et notamment qu’il est autorisé à recevoir des visites régulières de sa famille ainsi que des soins médicaux appropriés.
* *La cible prioritaire de vos courriers et/ou de vos actions en ligne doit être votre gouvernement. Nous pensons que la pression est plus efficace si elle émane de gouvernements étrangers plutôt que si elle cible directement les autorités vietnamiennes. En outre, les gouvernements étrangers ont tendance à garder le silence sur les violations des droits humains commises au Viêt-Nam, une situation à laquelle nous voulons remédier.*
 |
|  |
| 🡪 Vous trouverez **un modèle de lettre** en français **à la page 3**. |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| **Ambassade de Suisse au Viêt-Nam:**Embassy of SwitzerlandHanoi Central Office Building15th Floor44B Ly Thuong Kiet StreetHa NoiVietnam / Viêt-NamFax: +84 24 3934 6591E-mail: han.vertretung@eda.admin.ch | **Président du Viêt-Nam:**PresidentTran Dai QuangOffice of the PresidentBa Dinh DistrictHa Noi Vietnam / Viêt-NamFax : +84 4 3733 5256Formule d’appel :Your Excellency, / Monsieur le Président, | **Ministre de la Sécurité publique:**To LamMinister of Public SecurityMinistry of Public Security 44 Yet Kieu StreetHoan Kiem District, Ha NoiVietnam / Viêt-NamFax : +844 3942 0223Formule d’appel :Your Excellency, / Monsieur le Ministre, |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Juillet 2017 |
| Artiste de cirque palestinien détenu sans inculpation ni jugement |
| Israël/ Territoires palestiniens occupés |
| Mohammad Faisal Abu Sakha |

|  |
| --- |
| Mohammad Faisal Abu Sakha est un artiste de cirque palestinien qui dispense un enseignement spécialisé aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage à l’École de cirque de Palestine, à Ramallah. Le 14 décembre 2015, il a été arrêté par des soldats israéliens au poste de contrôle de Zaatara, en Cisjordanie occupée, alors qu’il se rendait à son travail à l’École de cirque de Palestine. Il a été placé en détention administrative dans la prison israélienne de Ketziot, sans avoir été inculpé ni jugé, en violation de la Quatrième Convention de Genève, qui dispose que les personnes issues de la population d’un territoire occupé doivent être détenues sur ce territoire. Le régime de détention administrative israélien autorise la détention sans inculpation ni jugement pour des périodes pouvant aller jusqu’à six mois, renouvelables indéfiniment. Les éléments à charge ne sont pas divulgués, ce qui empêche les avocat·e·s de préparer la défense. L’armée israélienne recourt à la détention administrative depuis près de 50 ans contre les palestinien·ne·s des territoires palestiniens occupés. Le 11 décembre 2016, Mohammad s’est vu délivrer son troisième ordre de détention de six mois. En juin 2017, il aura donc été détenu 18 mois sans inculpation ni jugement, et sans avoir été informé de la date de sa libération. Mohammad Faisal Abu Sakha fait partie des 1500 détenu·e·s palestinien·ne·s qui observent actuellement une grève de la faim. Il s’est mis en grève le 17 avril 2017 pour protester contre les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux prisonnier·e·s palestinien·ne·s entre les mains des autorités israéliennes, et contre l’usage généralisé de la détention administrative de la part d’Israël. Pour pouvoir lui rendre visite, sa famille doit demander auprès des autorités israéliennes une autorisation qui lui a été refusée à plusieurs reprises pour des raisons de «sécurité». |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire des lettres** courtoises **aux autorités israéliennes** en les priant instamment de :* libérer Mohammad Faisal Abu Sakha et toutes les autres personnes placées en détention administrative, à moins qu’elles ne soient inculpées d’infractions pénales prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais, conformément aux normes internationales d’équité des procès ;
* faire le nécessaire pour qu’il soit transféré dans une prison cisjordanienne en attendant sa libération, conformément aux dispositions de la Quatrième Convention de Genève, et pour qu'il soit autorisé à recevoir des visites régulières de sa famille et de son avocat ;
* prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.
 |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: voir vers les adresses |
|  |
|

|  |
| --- |
| 🡪 Vous trouverez **deux modèles de lettre** en français à la **page 4 et 5**.  |

 |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| **Juge militaire et général de brigade:**Brigadier General Sharon Afek 6 David Elazar StreetHakirya, Tel AvivIsraelFax: +972 3 569 4526E-mail: Mag@idf.gov.il Formule d’appel : Dear Judge Advocate General, / Monsieur le juge, | **Commandant des FDI pour la Cisjordanie:**Major-General Roni NumaGOC Central CommandMilitary Post 01149, Battalion 877Israel Defence ForcesIsraelFax : +972 2 530 5741 / +972 2 530 5724Formule d’appel : Dear Major-General, / Monsieur, | Ambassade d’IsraëlAlpenstrasse 32Case postale3000 Berne 6Fax: 031 356 35 56E-mail: amb-sec@bern.mfa.gov.il  |

Expéditeur:

Embassy of Switzerland

Hanoi Central Office Building

16th Floor

44B Ly Thuong Kiet Street

Ha Noi

Vietnam

 Lieu et date :

Sujet: Trần Huỳnh Duy Thức

Madame, Monsieur,

Homme d’affaires prospère et partisan des réformes sociales et économiques, Trần Huỳnh Duy Thức a été condamné le 20 janvier 2010 à 16 ans de prison suivis de 5 ans d’assignation à résidence pour avoir rédigé des billets de blog sur la situation politique et économique du Viêt-Nam. Au cours de son procès, il a déclaré avoir été torturé pendant sa détention pour l’obliger à «avouer».

Trần Huỳnh Duy Thức était accusé au départ de «vol de lignes téléphoniques» avant d’être poursuivi pour «propagande contre l’État» au titre de l'article 88 du Code pénal. Il a ensuite été inculpé de «tentative de renversement du gouvernement populaire», en vertu de l’article 79 du Code pénal vietnamien, pour avoir fondé le «groupe de recherche Chan» et pour ses liens avec des individus dits réactionnaires à l’étranger. D'après des témoins, les juges n’ont délibéré que 15 minutes avant de rendre leur décision. Or, il a fallu 45 minutes pour la lire, ce qui laisse supposer qu’elle avait été préparée avant l’audience. La peine de 16 ans de prison suivis de 5 ans d’assignation à résidence a été confirmée en appel le 11 mai 2010.

Je souhaite faire part de mon inquiétude devant **la lourde peine infligée à Trần Huỳnh Duy Thức** pour avoir exprimé pacifiquement son opinion.

Je vous appelle à **évoquer son cas auprès des autorités vietnamiennes** et à **réclamer sa libération immédiate et sans condition**, étant donné qu’il s’agit d’un **prisonnier d’opinion** détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d’expression et d’association.

Je vous incite à **demander à rencontrer Trần Huỳnh Duy Thức et d’autres prisonniers d’opinion** en prison et à s’assurer que Trần Huỳnh Duy Thức est traité dans le respect de l’Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des prisonniers pendant la durée de sa détention, et notamment qu’il est autorisé à recevoir des visites régulières de sa famille ainsi que des soins médicaux appropriés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de ma haute considération.

**Copies :**

* President, Tran Dai Quang, Office of the President, Ba Dinh District, Ha Noi, Vietnam / Fax : +84 4 3733 5256
* To Lam, Minister of Public Security, Ministry of Public Security, 44 Yet Kieu Street, Hoan Kiem District, Ha Noi, Vietnam / Fax : +844 3942 0223

Expéditeur:

Brigadier General Sharon Afek

6 David Elazar Street

Hakirya, Tel Aviv

Israel

 Lieu et date :

Sujet: Mohammad Faisal Abu Sakha

Monsieur le juge,

Mohammad Faisal Abu Sakha, artiste de cirque palestinien, est détenu depuis plus d’un an et demi sans inculpation ni jugement, et sans avoir été informé de la date de sa libération. Mohammad Faisal Abu Sakha fait partie des 1500 détenu·e·s palestinien·ne·s qui observent actuellement une grève de la faim. Il s’est mis en grève le 17 avril 2017 pour protester contre les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux prisonnier·e·s palestinien·ne·s entre les mains des autorités israéliennes, et contre l’usage généralisé de la détention administrative de la part d’Israël. Pour pouvoir lui rendre visite, sa famille doit demander auprès des autorités israéliennes une autorisation qui lui a été refusée à plusieurs reprises pour des raisons de «sécurité».

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous prie instamment de :

* **libérer Mohammad Faisal Abu Sakha** et toutes les autres personnes placées en détention administrative, à moins qu’elles ne soient inculpées d’infractions pénales prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais, conformément aux normes internationales d’équité des procès ;
* faire le nécessaire pour **qu’il soit transféré dans une prison cisjordanienne en attendant sa libération**, conformément aux dispositions de la Quatrième Convention de Genève, et pour **qu'il soit autorisé à recevoir des visites régulières de sa famille et de son avocat** ;
* prendre immédiatement des mesures pour **mettre fin à la pratique de la détention administrative**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le juge, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, Case postale, 3000 Bern 6

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: amb-sec@bern.mfa.gov.il

Expéditeur:

Major-General Roni Numa

GOC Central Command

Military Post 01149, Battalion 877

Israel Defence Forces

Israel

 Lieu et date :

Sujet: Mohammad Faisal Abu Sakha

Monsieur,

Mohammad Faisal Abu Sakha, artiste de cirque palestinien, est détenu depuis plus d’un an et demi sans inculpation ni jugement, et sans avoir été informé de la date de sa libération. Mohammad Faisal Abu Sakha fait partie des 1500 détenu·e·s palestinien·ne·s qui observent actuellement une grève de la faim. Il s’est mis en grève le 17 avril 2017 pour protester contre les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux prisonnier·e·s palestinien·ne·s entre les mains des autorités israéliennes, et contre l’usage généralisé de la détention administrative de la part d’Israël. Pour pouvoir lui rendre visite, sa famille doit demander auprès des autorités israéliennes une autorisation qui lui a été refusée à plusieurs reprises pour des raisons de «sécurité».

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous prie instamment de :

* **libérer Mohammad Faisal Abu Sakha** et toutes les autres personnes placées en détention administrative, à moins qu’elles ne soient inculpées d’infractions pénales prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais, conformément aux normes internationales d’équité des procès ;
* faire le nécessaire pour **qu’il soit transféré dans une prison cisjordanienne en attendant sa libération**, conformément aux dispositions de la Quatrième Convention de Genève, et pour **qu'il soit autorisé à recevoir des visites régulières de sa famille et de son avocat** ;
* prendre immédiatement des mesures pour **mettre fin à la pratique de la détention administrative**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, Case postale, 3000 Bern 6

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: amb-sec@bern.mfa.gov.il